



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 539/2025

Objet : Circulation interdite rue Piron

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par l'entreprise GIRARDIN

En raison de travaux au N° 11 rue Piron, afin de permettre le stationnement d'un camion grue pour le déchargement de matériaux et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite rue Piron, dans sa portion comprise entre le N°7 et le N°19, le mardi 16 décembre de 08H00 à la fin des opérations de déchargement.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les demandeurs.

ARTICLE 3 : L'entreprise GIRARDIN s'engage à rouvrir la circulation dès que possible.

ARTICLE 4 Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Monsieur le Responsable de l'entreprise GIRARDIN

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 03 décembre 2025.

Le Maire
Alain CARTRON

